



Sulniac



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale
Plan d'actions

1. Amélioration de la connaissance

Détail des fiches actions

1.1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens



1.1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens

On ne peut protéger que ce que l'on connaît, il est donc nécessaire d'améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire. L'ABC a permis d'actualiser des connaissances anciennes et d'étudier des taxons encore peu connus. L'amélioration de la connaissance reste une démarche à réaliser en continu.

Des moments d'informations seront organisés pour les citoyens pour les impliquer dans cette démarche et les sensibiliser. Ainsi, une réunion d'information publique sur la biodiversité et l'observatoire participatif du PNR ce qui permettra aux habitants de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur leur commune et de les sensibiliser. Des conférences plus spécifiques seront également organisées, notamment sur les oiseaux ou sur les arbres.

Des actions de comptages ponctuels seront également relayées comme le comptage national des oiseaux de jardins. L'organisation de deux réunions publiques pourrait être intéressantes : l'une avant le comptage pour comprendre le protocole et s'initier à la reconnaissance des oiseaux, l'autre après le comptage pour restituer les résultats de l'action aux échelles locale, régionale et nationale. Cela permettra aux citoyens de mesurer l'impact et la nécessité du comptage et plus largement des sciences participatives. La Maison des jeunes sera associée à ces événements et des journées de recensement pourront aussi être organisées avec elle : le comptage des nids d'hirondelle par exemple.

En s'appuyant sur la plateforme participative, il s'agit de recueillir des données d'observations de citoyens afin de poursuivre cette démarche tout en sensibilisant les habitants.

Indicateurs

Nombre de données saisies sur la plateforme

Nombre d'évènements organisés

Calendrier

En continu



Mise en œuvre

- Diffusion de la plateforme participative sur les réseaux d'informations communaux : <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh>
- Relai des espèces recherchées dans le cadre des « Wanted », diffusés sur le site internet du PNR dans l'onglet « Actualités » et la page Facebook Atlas de la Biodiversité Communale - PNR Golfe du Morbihan
- Organisation des réunions publiques et conférences sur des actions de la commune, des thèmes d'actualité ou choisis
- Relai des actions de comptage comme le comptage national des oiseaux de jardins
- Associer la Maison des jeunes aux événements de sensibilisation et organiser des actions de recensement

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM

2. Sensibilisation, pédagogie et formation

Détail des fiches actions

- 2.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public et des scolaires
- 2.2. Poursuivre la démarche de valorisation des sites naturels de la commune



2.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public et des scolaires

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour développer notre intérêt pour la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés, et tout un chacun, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.

Sensibilisation des scolaires :

- Fédérer et monter un projet pédagogique tout au long de l'année scolaire avec les 3 écoles primaires de Sulniac par l'intermédiaire de l'association Scol'air sous un thème commun, par exemple l'arbre. Des sentiers pédagogiques existants comme le sentier de la pomme seront utilisés comme support de découverte de la biodiversité de la commune. Les sorties scolaires de fin d'année pourront être dédiées à ce projet et permettre par exemple un rendu collectif en fin d'année. Les élèves seront concernés à partir du CE2.

- Par ailleurs, ce projet pourrait déboucher sur la création d'une aire terrestre éducative si un ou plusieurs enseignants le désirent. Il s'agit d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves à partir du cycle 3 (CM1), leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement) tout en développant les compétences du programme scolaire. Cette démarche est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe, de préférence une propriété communale pour garantir la liberté et la pérennité du projet. Le PNR coordonne la mise en place des aires éducatives et aide dans la recherche des financements.

Organiser des événements de sensibilisation :

- Un concours de photo pourra être organisé chaque année sur un thème différent autour de la biodiversité, en y associant aussi les écoles, par exemple au mois de mai. L'affichage des meilleures photos sur des panneaux en Dibon pourra être organisé pour exposer les résultats du concours puis dans les écoles, à la médiathèque ou sur les bâtiments communaux.

- Les expositions du PNR sont gratuitement mises à dispositions des communes et peuvent être exposées. Pour connaître le thème des expositions et leurs disponibilités, il suffit de contacter le standard du PNR. Des panneaux routiers de sensibilisation sont également disponibles (« Biodiversité, levez-le pied ! »).

Indicateurs

Nombre d'évènements réalisés

Calendrier

2022-2023 et plus

Mise en œuvre

- Montage du projet pédagogique sur la biodiversité par l'association Scol'air
- Mise en place éventuelle d'une aire terrestre éducative pour l'année 2023-2024 (contacter le PNR avant juin 2023 pour permettre la recherche de financements et le montage du projet).
- Organisation du concours photo, prévoir l'impression des panneaux
- Installer et communiquer sur les expositions

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, imprimeurs, écoles, associations

2.2. Poursuivre la démarche de valorisation des sites naturels de la commune

Sulniac est traversée par de nombreux chemins et sentiers reliant le bourg et les espaces naturels. La commune a d'ailleurs obtenu le label « Station verte » notamment grâce à la rando-ferme, la fête de la pomme, la fête des terroirs... et les circuits vélos et pédestres. Un livret numérique présentant les différents sentiers est d'ailleurs en cours réalisation.

Une réflexion est en cours pour connecter le réseau de sentiers de Sulniac avec les communes limitrophes, notamment Theix-Noyal et Elven. Pour ces liaisons et les liaisons internes, des acquisitions de chemins sont en cours.

Certains sentiers ont été mis en valeur, comme le sentier de la pomme qui permet de découvrir le verger pédagogique, les arbres fruitiers... Le sentier n'ayant pas encore été inauguré, son inauguration permettrait mettre en valeur le patrimoine culturel de la commune et le patrimoine naturel qui y est lié. La démarche de valorisation des sentiers est à poursuivre, par exemple avec un sentier botanique permettant d'identifier les essences d'arbres (possiblement en lien avec les projets des écoles sur la thématique de l'arbre).

Par ailleurs, l'identification des espaces naturels en propriété communale permettrait d'en caractériser les milieux et de suivre l'évolution des paysages en vue de la conservation de la biodiversité qu'ils abritent.

Indicateurs

Réalisation du livret numérique

Calendrier

2022-2023 pour l'inauguration et la réalisation du livret numérique

Mise en œuvre

- Organiser l'inauguration du sentier de la pomme
- Élaborer un livret numérique des circuits de randonnées cyclables et pédestres dans le cadre de l'animation de la station verte
- Poursuivre la valorisation et l'entretien des sentiers et de leur signalétique
- Acquisition des chemins et de terrains qui faciliteront les connexions

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Fédération Française de Randonnée, Sulniac rando, PNRGM

3. Gestion et préservation de la biodiversité

Détail des fiches actions

- 3.1. Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal
- 3.2. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
- 3.3. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 3.4. Gestion de la lande du Moulin
- 3.5. Gestion forestière et restauration des patchs de lande des Vallons
- 3.6. Maintien et restauration du bocage
- 3.7. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes



3.1. Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal

La fragmentation et la diminution des espaces naturels causées par l'urbanisation implique la diminution des lieux de vie pour la faune. L'installation de gîtes à faune en ville peut donc permettre son installation dans les zones urbanisées.

De nombreux animaux sont concernés :

- Nichoirs pour la nidification des oiseaux : martinets, hirondelles, mésanges...
- Gîtes à chauves-souris
- Hôtel ou abris à insectes

L'installation de nichoirs à martinets est prévue pour février 2023, avant l'arrivée et la nidification des oiseaux. Ils seront réalisés avec la Maison des jeunes et placés chez des propriétaires volontaires ou bien sur les bâtiments communaux. Pour les propriétaires réticents, des dispositifs antisalissure peuvent être posés sous les nids pour éviter les déjections sous les façades. Ces actions pourront faire l'objet d'un article dans le bulletin d'information municipal au moment de la pose par exemple, avec un appel à volontaire pour installer les gîtes chez les propriétaires. Par la suite, le comptage des oiseaux du bourg pourra être organisée.

Pour rappel, hirondelles et martinets sont deux espèces protégées : la destruction ou l'enlèvement de leurs nids est un délit dont la peine encourue est d'un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende.

Il est également envisagé d'installer des ruches sur des espaces communaux, qui seront gérées par un apiculteur. L'explication du rôle des pollinisateurs pourra alors être menée.

Santé : La faune, notamment les oiseaux et chauve-souris permettent la régulation des écosystèmes des villes par la prédation des ravageurs (rongeurs, insectes...) dont les moustiques : une seule chauve-souris peut chasser jusqu'à 3000 moustiques en une seule nuit.

Indicateurs

Nombre de gîtes installés

Calendrier

Installation des premiers nids avant février 2023

Mise en œuvre

- Fabrication de gîtes avec la Maison des jeunes ou fourniture des nids chez des revendeurs spécialisés
- Installation des gîtes chez les habitants ou sur les bâtiments communaux en février
- Information dans le bulletin municipal

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, aide technique potentielle de la LPO

3.2. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion aux spécificités de chaque espace en adaptant ses pratiques de gestion, notamment d'entretien. Elle permet de favoriser la biodiversité sur ces espaces, par exemple en diversifiant les milieux ou en supprimant l'utilisation des pesticides, et d'en réduire les coûts et le temps de gestion en tenant compte des usages. En effet, lorsqu'ils sont moins perturbés par l'action de l'Homme, ces espaces peuvent permettre aux espèces végétales de se développer plus naturellement et servir d'abris, de ressource alimentaire et de zone de reproduction pour la faune.

Sur la commune, de l'éco pâturage (qui consiste à faire pâturer les espaces plutôt que de les faucher ou les débroussailler) a déjà été mis en place sur certains espaces communaux. Les actions concernant les prairies fleuries (notamment le concours) permettent également la sensibilisation aux pratiques agro-écologiques des agriculteurs.

D'autres espaces gérés par la commune ne sont fauchés qu'une fois par an : cette pratique nécessite une sensibilisation accrue de la part de la commune pour que cela ne soit pas considéré comme de la négligence. Des panneaux de sensibilisation sur ces questions ont été conçus par le PNR : ils sont disponibles et prêts à imprimer sur simple demande (l'impression et l'installation restent à la charge de la commune). Des informations peuvent aussi être relayées dans le bulletin municipal.

Santé : Suppression de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine pour les agents et les habitants. Cela favorise également les pollinisateurs, auxiliaires direct des cultures et donc de notre alimentation. La protection de la ressource en eau en résulte également.

Indicateurs

Surfaces concernées par la gestion différenciée

Calendrier

En continu

Mise en œuvre

- Suppression de l'utilisation des pesticides
- Poursuite de l'éco pâturage
- Poursuite et expansion des zones de fauche raisonnée et/ou tardive
- Sensibilisation sur les pratiques de fauche raisonnée

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM

3.3. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

La réduction de l'éclairage public a déjà été mise en place par la commune : l'extinction se fait à 21h30 sur une grande partie des éclairages publics et une révision de la carte des éclairages est en cours de réalisation. Les habitants ont été associés à cette action mais l'information des nouveaux arrivants est envisagée.

Le nombre de lampadaires a également été réduit en les espaçant au maximum les uns des autres. Les lampadaires « boule » ont été remplacés par des casquettes pour diriger l'éclairage vers le sol et limiter la lumière diffuse. Par ailleurs, des détecteurs de mouvements ont été installés sur les éclairages des bâtiments communaux.

Au long terme, il est préférable lors du remplacement des ampoules de préférer des ampoules leds à spectre réduit et aux couleurs chaudes (oranges ou ambrées) considérées en l'état des connaissances comme moins impactantes pour la faune.

Santé : La réduction de l'éclairage nocturne permet la limitation des perturbations des rythmes chrono biologiques et leurs impacts sur la santé tels que des troubles du sommeil, de la fatigue, du stress...

Calendrier

En continu

Mise en œuvre

- Révision de la carte des éclairages publics
- Information sur la réduction de l'éclairage public pour les nouveaux habitants
- Remplacement au fil de l'eau des ampoules par des leds à couleurs chaudes

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, Morbihan Energies

3.4. Gestion de la Lande du Moulin

Les landes sont des milieux remarquables qui se raréfient sur le territoire, par manque de mesure de gestion (déprise agricole) mais aussi à cause de la destruction (enrésinement et gestion sylvicole, mise en culture) ou de la dégradation de ces habitats (drainage, eutrophisation, baisse du niveau des nappes phréatiques, incendies). Elles sont à préserver car elles accueillent une faune et une flore spécifiques et qui présentent donc une grande sensibilité, notamment les invertébrés, arachnides, mammifères et oiseaux.

La Lande du Moulin est particulièrement intéressante de par sa surface (9ha) et la présence de plusieurs espèces protégées et menacées. Un diagnostic de la lande a déjà été réalisé par des étudiants du Lycée Kerplouz, qui a abouti à un certain nombre de préconisations de gestion. Ainsi, à plusieurs reprises, des chantiers de réouverture de la lande ont été réalisés avec les élèves.

A l'heure actuelle, le terrain appartient à des propriétaires privés qui ont déjà été contactés par la commune pour une acquisition future et les négociations sont relancées régulièrement. Cela permettrait une gestion et une préservation pérenne de cette lande, mais aussi la restauration et la valorisation de l'ancien moulin.

Calendrier

En continu, selon les opportunités

Mise en œuvre

- Négociation avec les propriétaires actuels en vue d'une acquisition du terrain par la commune
- Poursuite de la gestion écologique de la lande et les chantiers de débroussaillage avec les étudiants
- Envisager l'élaboration d'un Plan de Gestion

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, Lycée Kerplouz

3.5. Gestion forestière et restauration des patchs de lande du boisement des Vallons

Le boisement des Vallons était jusqu'alors essentiellement constitué de pins dépérissants. La commune envisage aujourd'hui le reboisement de cette zone et la restauration de quelques patchs de landes.

L'objectif est de replanter de jeunes arbres, aux essences locales et diversifiées, permettant sa résilience face aux changements climatiques et l'accueil d'une plus grande biodiversité. La commune a déjà commencé le reboisement : des élus, riverains et les jeunes de la Maison des jeunes ont planté 160 jeunes arbres en mars 2022. La réflexion menée avec Clim'actions a amené le choix de 5 essences : Chênes pubescent, sessile et vert, ainsi que des pommiers et poiriers sauvages.

Le reboisement est à poursuivre et il est envisagé de maintenir quelques zones de lande qu'il sera nécessaire d'entretenir par fauche ou débroussaillage pour éviter la recolonisation des milieux par les pins.

Calendrier

Long terme

Mise en œuvre

- Poursuivre le reboisement
- Identifier les zones favorables à la lande
- Entretenir les zones de lande

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Clim'actions, PNRGM

3.6. Maintien et préservation du bocage

La haie assure de nombreuses fonctions favorables à l'environnement : son rôle de régulateur microclimatique permet de limiter les extrêmes de température sur les cultures et pâtures. Son rôle paysager améliore le cadre de vie et son rôle hydraulique de retenue des sols permet en cas de pluies, de limiter les crues et les pollutions. Elle constitue un lieu de vie pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, source de nourriture et un axe de déplacement pour les mammifères, amphibiens, reptiles... Il est donc essentiel de préserver le bocage.

Les haies ont été inventoriées dans le PLU, mais la grande majorité appartient à des agriculteurs. Il est donc important de les sensibiliser à l'utilité des haies pour éviter des arrachages. La commune est en discussion avec GMVA dans le cadre du programme BreizhBocage : l'objectif est d'inciter les agriculteurs à replanter des haies, notamment au bord des routes et dans les chemins creux.

Le choix des essences se portera sur des essences locales, dans l'idéal issues de banques de graines locales, adaptées aux conditions de sol et de climat. Un choix d'essences permettant d'obtenir une haie multi strates est à privilégier. L'objectif étant plutôt d'optimiser les fonctionnalités du bocage (antiérosive, corridor écologique, brise-vent...), l'implantation des haies doit être pensée en fonction des enjeux de la parcelle agricole et de sa place dans la maille agricole locale. A terme, les haies pourraient faire l'objet d'une protection par le PLU.

Par ailleurs, la sensibilisation des habitants sera réalisée, notamment sur les périodes de taille des haies et des essences à favoriser, et des « temps forts » de formation pourront être réalisés.

Santé : Le bocage permet la régulation des inondations, la lutte contre les îlots de chaleur, la séquestration du CO2 et la filtration des polluants et des particules fines.

Calendrier

En continu

Mise en œuvre

- Sensibilisation des agriculteurs
- Incitation à replanter des haies
- Coordination de BreizhBocage avec GMVA
- Sensibilisation des habitants sur la plantation et l'entretien des haies

Porteur de projet

Commune, agriculteurs, GMVA

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, Clim'actions

3.7. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. La lutte contre les EEE est donc devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs, l'État a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'actions : prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales (pour beaucoup départementales). La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.

La commune est concernée par plusieurs espèces. Certaines font l'objet d'actions comme : le Frelon asiatique, la Renouée du Japon, le Raisin d'Amérique ou la Datura stramoine. La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan assure une coordination départementale de certaines actions.

Des chantiers d'arrachages ont été organisés par la commune et le PNR, notamment concernant le Raisin d'Amérique. Une information à destination des propriétaires sera réalisée, la veille est permanente et l'arrachage doit être systématique.

Le repérage de nouvelles espèces est à réaliser, par exemple en formant les services techniques à la reconnaissance de la Renouée du Japon et des autres EEE. L'information des propriétaires doit aussi être faite, en leur transmettant une liste des espèces invasives et donc à ne surtout pas planter.

Calendrier

En continu

Mise en œuvre

- Poursuivre les chantiers d'arrachage
- Sensibiliser et informer les services techniques et les propriétaires
- Poursuivre la veille et l'éradication sur les sites connus
- Poursuivre la veille sur l'apparition de nouvelles EEE

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, FREDON

FINANCEURS DU PROJET



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Mairie de Sulniac



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh